

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation

Rapporteur : Philippe Laurent

I - Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (+5 -4,5)

La procédure de recrutement visant à remplacer des agents a abouti à la sélection d'agents sur des grades différents. Afin de pouvoir nommer ces candidats, il convient de créer les postes suivants au 1^{er} janvier 2017 :

- un poste d'attaché à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
- deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet,

et de supprimer les postes suivants à la même date :

- un poste d'attaché à temps non complet 50%,
- deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps complet.

II - Adaptation du tableau des effectifs liée à une réorganisation des services (+6 -6)

L'arrêt progressif des prestations d'aide à domicile nous conduit à redéployer le personnel du Centre communal d'action sociale employé à ces fonctions. Afin de muter ces agents depuis les services du CCAS vers la Ville sur de nouveaux emplois, il est proposé de créer les postes suivants au 1^{er} janvier 2017 :

- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- quatre postes d'agent social de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'agent social de 2^{ème} classe à temps complet,

et de supprimer, à la même date, les postes suivants :

- deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet,
- deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps complet.

III - Adaptation du tableau des effectifs liée à la résorption de l'emploi précaire (+9 -0,67 et vacations)

Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire et suite au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, il est proposé de créer cinq postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet. Des adjoints d'animation actuellement vacataires pourront ainsi être nommés stagiaire sur emploi permanent. Il est également proposé de passer à temps complet quatre postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (un poste à 14%, deux postes à 15% et un poste à 23%, soit 0,67 ETP).

IV - Adaptation du tableau des effectifs liée à la promotion d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel (+1 -1)

Un adjoint technique de 2^{ème} classe a réussi le concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Ses nouvelles missions correspondent à ce grade. Il est donc proposé de créer, à compter du 1^{er} janvier 2017 un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer, à la même date, le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

V - Adaptation du tableau des effectifs liée à un reclassement pour raison de santé (+ 1)

Un éducateur principal de jeunes enfants a été reclassé pour raisons de santé et occupe désormais un poste de la filière administrative ; il souhaite intégrer la filière correspondant à son emploi. Il est donc proposé de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Le poste d'éducateur principal de jeunes enfants pourra être supprimé à la fin du détachement.

Les différentes adaptations du tableau des effectifs nous amènent à créer 22 postes et à en supprimer 12,17 (ainsi que des vacances concernant le service Animation) ; le tableau des effectifs passe ainsi de 406,01 ETP à 415,84 ETP. En ajoutant les 10 postes créés au 1^{er} janvier 2017 lors de la séance du 3 novembre 2016 afin de détacher les personnels titulaires de Sceaux Habitat à la SEMA-Sceaux, pour détacher les personnels de Sceaux habitat, le total revient à 425,84 ETP. Par ailleurs, la fermeture du service d'aide à domicile du CCAS entraîne la suppression de 6 postes dans cet organisme.

Le bilan global s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 ^{er} décembre 2016	Au 1 ^{er} janvier 2017
Ville	406,01 (dont 2 détachés pour stage)	425,84 (dont 3 détachés pour stage)
CCAS	37,56	31,56
TOTAL :	443,57	457,40